

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil onze

En exercice : 13

Le 18 novembre deux mil onze à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2011

**PRESENTS :** MME MOUNIER

MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL – BOISSIER  
DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER – SUTRE –  
TEILLET

**EXCUSEE :** MME COUTEAU

**ABSENTS :** MME BOUDOIRE - MM. CALVET – REMAUD

**POUVOIR:** Mme COUTEAU a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

**201158d**

**Objet : Suivi administratif du Contrat Enfance Jeunesse**

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Braconne et Charente,

Considérant que la Communauté de Communes Braconne et Charente est compétente en matière d'Enfance Jeunesse pour « la mise en œuvre du Contrat Temps Libre en partenariat avec les Communes, le soutien aux actions en direction de la jeunesse par un partenariat avec les organismes signataires d'une convention avec la Communauté »,

Le Maire informe le Conseil Municipal de certains points du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente (CAF) pour les années 2011, 2012, 2013, et 2014.

Ce CEJ 2<sup>ème</sup> génération s'inscrit dans la continuité du précédent CEJ (1<sup>ère</sup> génération), qui était une évolution du Contrat Temps Libre (CTL) précédent.

Il découle de cette évolution du CTL en CEJ une organisation technique complexe avec différentes répartitions financières (stock, dégressivité, flux,...) et des particularités propres à chaque action.

Suite à l'accompagnement réalisé par le Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Braconne et Charente pour le renouvellement de ce CEJ pour la commune,

Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir ce travail d'accompagnement par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Braconne et Charente et sa mission de coordination du CEJ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, que l'ensemble des documents et courriers de la CAF, dans le cadre du suivi administratif et financier, passe par la Communauté de Communes Braconnne et Charente. Elle assurera le lien pour les documents concernant directement les communes et les syndicats.

Fait à Jauldes, le 21 novembre 2011

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

Affiché le : 30 novembre 2011  
Certifié exécutoire le

